



## Communiqué de presse

### Aix-en-Provence, le 22 novembre 2011 :

SafeTIC, l'un des leaders européens de technologies innovantes pour la protection des accès, des biens et des personnes informe ses actionnaires des récentes évolutions de sa situation depuis sa mise en redressement judiciaire le 10 octobre 2011 et des dispositions prises ce jour par l'administrateur judiciaire et la Direction Générale SafeTIC.

### **Rappel**

L'échec de l'opération financière, programmée cet été (augmentation de capital sur CD Consulting/DOC), nécessaire à la poursuite du redressement de l'activité opérée depuis 2010 a entraîné la mise en redressement judiciaire de la société SafeTIC assortie d'une période d'observation de 6 mois (décision du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence du 10 octobre 2011).

### **Conséquences de la mise en RJ de SafeTIC**

Comme indiqué dans notre communiqué du 14 décembre 2010, dans lequel nous annonçons la signature d'un protocole d'accord de consolidation de la totalité de la dette court terme en moyen terme d'un montant de 18,3 M€, les banques bénéficiaient d'une garantie OSEO obtenue afin de garantir la dette à hauteur de 50%.

Dans le cadre de cette conciliation bancaire homologuée par le Tribunal de Commerce le 8 mars 2011, les banques bénéficiaient durant la période de carence de cette garantie (9 mois à compter de la date de signature) d'une cession Dailly des créances issues du contrat conclu entre Parfip et SafeTIC (Cession de titres de garantie de créances commerciales Cf communiqué de presse SafeTIC du 14 décembre 2010).

L'ouverture du redressement judiciaire de la Société SafeTIC intervenant pendant la période de carence de 9 mois, les banques ont décidé de notifier à Parfip la cession Dailly, privant ainsi la société de toute liquidité et menaçant sa continuité d'exploitation.

Face à cette situation de crise, la société a assigné en référé les banques afin que les effets de cette notification soient suspendus. L'audience s'est déroulée le 14 novembre, une ordonnance faisant droit à la demande de SafeTIC a été rendue le 17 novembre.

### **Stratégies envisagées**

Dans ces conditions et compte tenu de l'absence de trésorerie, Maître Gillibert, Administrateur Judiciaire, et la Société ont été amenés à réétudier leur stratégie initiale de plan de continuation.

**Nous informons l'ensemble des actionnaires de la société SafeTIC qu'un appel d'offres a été lancé afin de rechercher des partenaires dans le cadre d'un plan de cession d'actifs ou d'un plan de redressement.** Compte tenu des différentes hypothèses envisagées (plan de cession, ou plan de redressement) la communication des comptes semestriels arrêtés n'est pour le moment pas programmée.

Les dates de parution des publicités de cet appel d'offre sont les suivantes :

- La tribune - mardi 22 novembre
- Les Echos - vendredi 25 novembre
- Frankfurter Allgemeine Zeitung (Allemagne) - vendredi 25 et dimanche 27 novembre
- Financial Times – vendredi 25 novembre
- L'Usine Nouvelle - jeudi 1<sup>er</sup> décembre

**A propos de SafeTIC ([www.safe-tic.com](http://www.safe-tic.com)) :**

SafeTIC est un des leaders européens des technologies innovantes pour la protection des accès, des biens et des personnes. Le Groupe compte près de 1 000 salariés répartis dans 14 pays européens (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, République Tchèque, Portugal, Irlande, Italie, Autriche, Suisse, Luxembourg et la Suède) ainsi qu'aux Etats-Unis. De nombreuses innovations SafeTIC ont été récompensées par divers jury au cours des derniers mois démontrant la capacité de SafeTIC à fournir à sa force de vente le meilleur de la technologie.



Alternext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext  
ISIN : FR001000016 - Mnémonique : ALEGR

**Contacts :**

**SafeTIC**

Marc Lignesche  
Secrétaire Général  
Tél. : 04 42 90 85 60  
[financial@safe-tic.com](mailto:financial@safe-tic.com)